

16. Août 2023

## "La correction fraternelle"

Mt 18,15-20

*Jésus dit à ses disciples : Si ton frère a commis un péché contre toi, va lui faire des reproches seul à seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends en plus avec toi une ou deux personnes afin que toute l'affaire soit réglée sur la parole de deux ou trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'assemblée de l'Église ; s'il refuse encore d'écouter l'Église, considère-le comme un païen et un publicain. Amen, je vous le dis : tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. Et pareillement, amen, je vous le dis, si deux d'entre vous sur la terre se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, ils l'obtiendront de mon Père qui est aux cieux. En effet, quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux. »*

Dans ce passage de l'Évangile de Matthieu, le Seigneur nous donne des instructions claires sur la manière de traiter un frère qui pèche. Il ne s'agit pas ici d'irrégularités ou de fautes mineures que nous devons signaler à notre frère pour l'aider à surmonter certains comportements qui pourraient nuire à l'unité, ou pour qu'il puisse, par exemple, mieux se conformer aux règles de sa communauté. L'Évangile d'aujourd'hui se réfère plutôt aux péchés qui mettent en danger le salut éternel de notre frère s'il n'y renonce pas. Il s'agit donc d'une question sérieuse...

En entendant ces instructions du Seigneur aujourd'hui, nous pouvons nous demander si elles sont encore respectées ou si nous laissons simplement les péchés se commettre sous nos yeux sans rien dire.

Récemment, une femme m'a confié quelque chose qui lui tenait à cœur. Elle m'a dit qu'elle voyait des gens recevoir la communion de manière indigne et que cela pesait sur sa conscience. Elle m'a également fait comprendre que, de son point de vue, de moins en moins de prêtres annoncent ouvertement les conditions pour recevoir la Sainte Communion de la bonne manière.

En effet, une véritable confusion s'est installée dans l'Église sur ce point. Alors que les conditions d'accès à la communion étaient autrefois claires - c'est-à-dire qu'il fallait être dans la grâce de Dieu et croire en la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie -, on observe aujourd'hui une tendance répandue dans de nombreux milieux à laisser cette décision à la conscience de l'individu. Cette tendance s'est considérablement accrue depuis l'exhortation post-synodale "Amoris Laetitia".

Il peut même arriver que ce qui était autrefois considéré et traité comme un péché ne soit plus perçu comme tel. Par conséquent, une correction fraternelle telle que décrite ici par le Seigneur ne se fera pas non plus : d'abord seul, puis en présence de témoins, et enfin devant toute la communauté des fidèles, au cas où le pécheur ne voudrait pas écouter et renoncer à ses mauvaises voies.

Si l'on ne sait plus ce qu'est le péché et s'il n'y a pas d'unanimité parmi les fidèles sur ces questions, le processus de correction que Jésus nous indique est difficilement réalisable. Aujourd'hui, il serait peut-être même considéré comme non miséricordieux de franchir l'étape ultime de la correction du pécheur, c'est-à-dire de l'exclure de la communauté des fidèles. Une telle position nous conduirait à une impasse.

Comment faire face à une situation telle que celle décrite par le Seigneur dans cet Évangile ?

Ce dont nous pouvons être certains, c'est que l'Écriture Sainte et la doctrine authentique de l'Église ne changeront jamais. Et si l'esprit du monde pénètre de plus en plus dans l'Église et commence à obscurcir les fidèles et les ministres, il faut alors prendre une décision claire : je veux rester fidèle aux enseignements de l'Écriture Sainte et de l'Église, et je veux être gouverné par eux ! Nous sommes responsables devant Dieu seul et nous ne pouvons pas nous laisser influencer par les erreurs et le laxisme moral au point d'avoir peur de défendre la vérité.

Certes, nous devons le faire avec prudence et avec un bon sens de la situation. Il faut garder à l'esprit qu'en fait, sur certaines questions, il n'y a plus de consensus universel dans l'Église, ce qui est très douloureux. Mais cela ne doit pas nous corrompre de l'intérieur. Nous pouvons demander à l'Esprit Saint de nous conseiller sur la manière de gérer des situations comme celle que le Seigneur nous présente dans l'Évangile d'aujourd'hui. Nous trouverons alors la manière appropriée d'offrir notre aide au frère

égaré, afin qu'il reconnaisse ses mauvaises habitudes et qu'il les abandonne. S'il nous écoute, nous aurons gagné notre frère. Et s'il ne nous écoute pas la première fois, l'Esprit Saint nous indiquera le prochain pas à faire. De cette manière, nous suivrons les conseils de Jésus et nous pourrons les mettre en pratique même dans une période de confusion croissante.